



CSA MINISTÉRIEL

Spécial Réformes Statutaires du 19/10/2023

DÉCLARATION LIMINAIRE :

Madame la Secrétaire générale,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,
Mesdames et Messieurs du bloc syndical (ou de ce qu'il en reste),
Mesdames et Messieurs les démagogues et populistes,
Mesdames Messieurs.

Aujourd'hui, nous est présenté en premier point de ce CSA ministériel, le projet d'une réforme en faveur des Personnels de surveillance, une réforme que seule **Force Ouvrière** a portée et obtenue, une réforme **Historique**, défendue par notre seule Organisation depuis un mouvement tout aussi **Historique**, en 2018.

Bis repetita pour ceux qui avaient trahi les Personnels en 2018, ils tentent aujourd'hui et depuis des mois de bloquer et dénigrer cette réforme qui, pourtant, va permettre de tirer tous les Personnels vers le haut et va enfin apporter reconnaissance et attractivité à une profession indispensable à toute démocratie.

Ce fût un combat long, difficile et acharné, un combat que nous avons mené en premier lieu au sein de notre ministère, puis en second lieu en interministériel. Cette réforme, nous sommes allés la chercher et la défendre avec nos tripes, en travaillant avec le ministre de la Justice et son cabinet, le Secrétariat Général, ainsi que le Directeur de l'Administration Pénitentiaire et ses services, par la négociation, sans mouvements ni sanctions, mais avec détermination et persévérance, voilà ce qu'un syndicat majoritaire et responsable a obtenu : **une réforme à 120 millions d'euros sur 3 ans !**

Grâce à cette réforme, un surveillant pénitentiaire gagnera demain en début de carrière 1,5 fois le SMIC. Un surveillant qui, avant la fusion des grades de mars 2022, pouvait atteindre l'indice 483 en fin de carrière, pourra désormais finir, sans mobilité, à l'indice 595.

Cette réforme, c'est aussi le passage de tous les officiers en catégorie A, dans un corps en 3 grades, en bénéficiant du passage à la grille supérieure pour tous, et en redonnant du sens à la chaîne de commandement.

C'est également, pour l'ensemble des personnels, le doublement de l'ICP et de l'IFO sur 3 ans.

Ce sont, en définitive, des gains indiciaires et indemnitaires importants pour tous, avec un déroulé de carrière qui redonne de l'attractivité à nos métiers et doit nous permettre de relever demain le défi du recrutement.

Tout ceci est le préalable indispensable à l'accomplissement de nos missions dans de bonnes conditions de sécurité, et nous permettra de travailler enfin sur nos rythmes de travail, afin de parvenir à concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Les autres points à l'ordre du jour vont permettre également des avancées pour les DSP et les DPJJ.

Concernant les DPIP, il s'agit des seules négociations pour lesquelles nous n'avons pas été conviés, car nous n'étions pas représentatifs en 2022. Ce projet n'est pas à la hauteur de nos attentes. Il ne l'est visiblement pas non plus pour les autres organisations syndicales... qui ont pourtant participé aux négociations. Faut-il en conclure que lorsque **Force Ouvrière** ne participe pas aux négociations, les avancées pour les personnels sont décevantes ? Nous laissons les personnels de notre ministère s'interroger à ce sujet et en tirer toutes les conclusions !

Force Ouvrière va accentuer son action pour que la réforme des personnels techniques puisse aboutir rapidement en 2024, qu'ils soient à la DAP ou dans les autres Directions du Ministère.

Force Ouvrière va également accentuer son combat et œuvrer en interministériel pour que les Personnels Administratifs, si souvent oubliés et pourtant pilier incontournable de notre quotidien, puissent eux aussi bénéficier enfin d'une réforme indiciaire à la hauteur de leur engagement.

Madame la Secrétaire Générale, ce jour est pour notre Organisation et les Personnels pénitentiaires que nous avons l'honneur de représenter, un jour historique et celles et ceux qui ont contribué à cette réforme peuvent en être Fiers !

L'Union **FO** Justice – le 19 Octobre 2023

